



Dossier employeur

Annexes Barèmes des cotisations sur salaires

Accords Prévoyance de la Charente

Cotisations/Contributions	Salariés concernés	EMO concernés	Cot salariale	Cot patronale	Assiette	Observations
PRODUCTION AGRICOLE 16 (Accord départemental)						
GIT (CRIA prévoyance)	NC	Cultures spécialisées et non spécialisées, élevage, viticulture, entreprises de travaux agricoles	0,67 %	0,85 %	Salaire total dans la limite de 4 plafonds SS	Dès le 1 ^{er} jour
DC (CRIA prévoyance)			0,29 %	0,11 %		
Contribution Frais de Santé (MSO)			22,80 €	22,80 €	Forfait mensuel	Affiliation dès l'embauche des CDI Affiliation des CDD uniquement sur bulletin d'adhésion
PRODUCTION AGRICOLE 16 (Offre agricole - Accord national)						
GIT (AGRI prévoyance)	NC	Cultures spécialisées et non spécialisés, champignonnières, élevage, entraînement dressage haras, marais salants, viticulture, entreprises de travaux agricoles, organismes de remplacement	Taux particuliers selon l'option choisie		Salaire total dans la limite de 4 plafonds SS	Ancienneté > 6 mois
DC (AGRI prévoyance)						
Contribution Frais de Santé (AGRI prévoyance)			19,76 €	19,76 €	Forfait mensuel	Sans condition ancienneté



Pour toute création d'entreprise, l'employeur doit effectuer les démarches auprès d'un organisme de prévoyance. La MSA n'effectuera pas d'adhésion automatique.